

COMMUNE DE LONG

Séance du 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 2 janvier 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Jean-Noël FOSSATI, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Nadia GUILBERT, Perrine RETOURNÉ,

Etaient absents excusés :

Francis LÉPINE qui a donné pouvoir à Jean-Noël FOSSATI

Etaient absents :

Olivier FERREZ – David PERTUE et Xavier HENRY.

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

Décisions du Maire intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Le 12 décembre 2025 : Virement de crédits n° 2_2025 dans le cadre de la fongibilité des crédits concernant un transfert de crédits d'un montant de 500 € du chapitre 011/60621 – Combustibles vers le chapitre 65/65313 – cotisations de retraite des élus de chapitre à chapitre.

DELIBÉRATION N° 01/2026 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (budget commune et budget eau)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) qui stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et après déduction des restes à réaliser.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits au regard du montant budgétisé en dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») après déduction des restes à réaliser.

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire application de cet article à hauteur de :

Pour le budget commune :

Chapitre 20 : néant

Chapitre 21 : 13 171.35 € - 0 € (RAR) soit 13 171.35 € x 25 % = 3 292.84 € affectés à l'article 2131

Pour le budget eau :

Chapitre 20 : 104 189 € - 52 381 € (RAR) soit 51 808 € x 25 % = 12 952 € affectés à l'article 203

Chapitre 23 : 1 679 388.72 € - 525 917 € (RAR) soit 1 153 471.72 € x 25 % = 288 367.93 € affectés à l'article 2315

COMMUNE DE LONG

Séance du 15 JANVIER 2026

DELIBÉRATION N° 02/2026 : Non indexation des baux de chasse et de pêche en 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indexation annuelle est prévue dans les baux de chasse et de pêche. Il propose, comme c'est le cas depuis quelques années, de ne pas appliquer cette formule d'indexation pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas appliquer d'indexation sur l'ensemble des baux de chasse et de pêche pour l'année 2026.

DELIBÉRATION N° 03/2026 : Signature d'un bail emphytéotique et de conventions annexes avec la SPL Vallée Idéale Développement pour la gestion du terrain de camping municipal

Monsieur le Maire rappelle les échanges en cours avec la SPL Vallée Idéale Développement dans le cadre de la gestion du camping municipal à compter de la saison 2026. Il donne ensuite connaissance des différentes clauses composant le projet de bail emphytéotique qui acterait les différents accords entre la commune et la SPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De confier la gestion du camping municipal à la SPL Vallée Idéale Développement à compter de la saison 2026 qui prendra effet à la date de signature du bail emphytéotique
- D'accepter le principe de confier la gestion des places de stationnement ouvertes aux camping-cars situées à l'entrée du site et du gîte 110 à la SPL Vallée Idéale Développement à compter de la saison 2026 ; des conventions séparées seront présentées au Conseil Municipal avant signature
- D'accepter le bail emphytéotique présenté qui reprend les conditions actées dans la délibération du Conseil Municipal n° 79/2025 en date du 17/12/2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique confiant la gestion du Camping Municipal la Peupleraie à la SPL Vallée Idéale Développement jusqu'au 31 décembre 2048 ; le bail sera rédigé par Maître Nathalie ROUSSELLE Notaire associée à Amiens
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant aux opérations de subdivision cadastrale afin de dissocier le terrain de sport et le terrain de camping
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire effectuer le diagnostic amiante et électrique du logement du gardien

DELIBÉRATION N° 04/2026 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de la 5^{ème} et 6^{ème} tranche du projet d'assainissement collectif en cours pour un montant d'opération total de [REDACTED]

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le projet qui lui est présenté
- Sollicite l'aide de l'Etat à hauteur de 30 % et arrête le plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération : [REDACTED]

Subvention Etat (DETR) 30 %

Subvention Agence de l'eau 45 %

Part revenant au maître d'ouvrage :

Avance remboursable PTZ Agence de l'Eau 20 %

Emprunt

COMMUNE DE LONG

Séance du 15 JANVIER 2026

POINT ASSAINISSEMENT :

Les rapports de contrôle des travaux de la tranche 3 sont attendus afin de mettre cette tranche en service. Actuellement les travaux sont en cours Rue Tambour ; ensuite ils se poursuivront Rue de l'Eglise, Rue de l'école des Garçons, Rue de la Cavée et Rue de la Carrière.

Le prochain marché concernera les tranches 5 et 6 : Rue de l'école des filles, Rue Gaëtan Carpentier, Rue Dufourmantelle, Rue Jean Gris, Rue Paris et Rue des Moulins.

Le marché correspondant sera examiné en commission et l'appel d'offres lancé pour une attribution par le prochain Conseil Municipal. Les travaux débuteront après obtention des financements (Agence de l'Eau et DETR) soit à l'automne 2026.

Délibération n° 05/2026 : convention pour l'organisation des visites des visites de la centrale hydroélectrique

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Commune de Long, le PNR (baie de somme 3 vallées), l'Office de Tourisme, et l'Association de Préservation du Patrimoine de Long afin de fixer un cadre pour l'organisation des visites de la Centrale Hydroélectrique.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré (9 voix pour et 1 contre) acceptent les principes de cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. **Recrutement sur le poste vacant d'adjoint technique territorial :** un fonctionnaire répondant aux exigences du poste a demandé sa mutation ; il est donc prioritaire et sera muté dans la commune au 1^{er} mars 2026.
2. **Tempête Goretti du 9 janvier 2026 :** des dégâts ont été constatés sur les toitures à la centrale hydroélectrique, à l'Eglise, à la Mairie et au logement 7 Grande Rue. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.
3. **Prochaine réunion du Conseil :** le jeudi 26 février 2026 à 20h00
4. **Vœux du Maire :** la cérémonie aura lieu demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Liste des délibérations :

- | | |
|----------|---|
| D01/2026 | Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (budget commune et budget eau) |
| D02/2026 | Non-indexation des baux de chasse et de pêche en 2026 |
| D03/2026 | Signature d'un bail emphytéotique et de conventions annexes avec la SPL Vallée Idéale Développement pour la gestion du terrain de camping municipal |
| D04/2026 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2026 |
| D05/2026 | Convention pour l'organisation des visites de la centrale hydroélectrique |

COMMUNE DE LONG
Séance du 15 JANVIER 2026

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PECQUET Jean-Marie	
COPIN Alain	
FOSSATI Jean-Noël	
PETIT Aude	
BLIN François	
FEREZ Olivier	Absent
GUILBERT Nadia	
HENRY Xavier	Absent
LADRIERE Tanguy	
LÉPINE Francis	Absent excusé – Pouvoir à JN FOSSATI
PERTUÉ David	Absent
RETOURNÉ Perrine	
VARLET Jean-Pierre	

COMMUNE DE LONG

Séance du 15 JANVIER 2026

POINT ASSAINISSEMENT :

Les rapports de contrôle des travaux de la tranche 3 sont attendus afin de mettre cette tranche en service. Actuellement les travaux sont en cours Rue Tambour ; ensuite ils se poursuivront Rue de l'Eglise, Rue de l'école des Garçons, Rue de la Cavée et Rue de la Carrière.

Le prochain marché concernera les tranches 5 et 6 : Rue de l'école des filles, Rue Gaëtan Carpentier, Rue Dufourmantelle, Rue Jean Gris, Rue Paris et Rue des Moulins.

Le marché correspondant sera examiné en commission et l'appel d'offres lancé pour une attribution par le prochain Conseil Municipal. Les travaux débuteront après obtention des financements (Agence de l'Eau et DETR) soit à l'automne 2026.

Délibération n° 05/2026 : convention pour l'organisation des visites de la centrale hydroélectrique

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention entre la Commune de Long, le PNR (baie de somme 3 vallées), l'Office de Tourisme, et l'Association de Préservation du Patrimoine de Long afin de fixer un cadre pour l'organisation des visites de la Centrale Hydroélectrique.

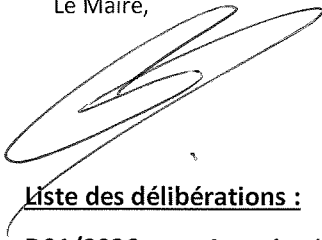
Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré (9 voix pour et 1 contre) acceptent les principes de cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Recrutement sur le poste vacant d'adjoint technique territorial : un fonctionnaire répondant aux exigences du poste a demandé sa mutation ; il est donc prioritaire et sera muté dans la commune au 1^{er} mars 2026.
2. Tempête Goretti du 9 janvier 2026 : des dégâts ont été constatés sur les toitures à la centrale hydroélectrique, à l'Eglise, à la Mairie et au logement 7 Grande Rue. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.
3. Prochaine réunion du Conseil : le jeudi 26 février 2026 à 20h00
4. Vœux du Maire : la cérémonie aura lieu demain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Liste des délibérations :

- | | |
|----------|---|
| D01/2026 | Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (budget commune et budget eau) |
| D02/2026 | Non-indexation des baux de chasse et de pêche en 2026 |
| D03/2026 | Signature d'un bail emphytéotique et de conventions annexes avec la SPL Vallée Idéale Développement pour la gestion du terrain de camping municipal |
| D04/2026 | Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2026 |
| D05/2026 | Convention pour l'organisation des visites de la centrale hydroélectrique |